



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
pays HAUT VAL d'ALZETTE

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023  
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Cette présentation brève et synthétique vise à permettre aux citoyens de saisir les enjeux du document financier présenté (article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les données sont issues des comptes administratifs 2023.

Résultat d'exécution des 3 budgets :

	Budget Principal (M57) Montant	Budget Annexe Ordures Ménagères (M57) Montant	Budget Annexe Production d'énergie renouvelable (M41) Montant
Recettes de fonctionnement	10 495 474.38 €	5 289 698.34 €	18 349.73 €
Dépenses de fonctionnement	9 571 445.02 €	5 384 276.65 €	12 859.31 €
Résultat d'exercice de fonctionnement	924 029.36 €	- 94 587.31 €	5 490.42 €
Résultat cumulé de fonctionnement	1 219 948.09 €	- 313 314.24 €	5 490.42 €
Recettes d'investissement	4 542 701.13 €	535 391.99 €	
Dépenses d'investissement	8 618 080.83 €	554 113.28 €	
Résultat d'exercice d'investissement	- 4 075 379.70 €	- 18 721.29 €	
Résultat cumulé d'investissement	- 639 017.63 €	58 079.66 €	
Résultat global de clôture	580 930.46 €	- 255 234.58 €	5 490.42 €
Solde des reports d'investissement	4 400.06 €	36 107.63 €	

I. Les ratios financiers réglementaires

Ratios		Valeurs 2023 Budget principal	CC de 15 000 à 30 000 h. Source DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux seuls	Valeur 2023 budgets consolidés
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	315 €	354 €	480 €
2	Produit des impositions directes / population	125 €	195 €	262 €
2 bis	Produit des impositions directes nettes / population	46 €	77 €	183 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	352 €	423 €	526 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	112 €	84 €	123 €
5	Encours de dette / population	474 €	213 €	540 €
6	Dotation Global de Fonctionnement / population	42 €	44 €	42 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	26.7 %	40.8 %	25.8 %
8	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	94.0 %	88.4 %	95.0 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	31.9 %	19.8 %	23.4 %
10	Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	134.5 %	50.5 %	102.5 %

Interprétation des ratios réglementaires :

Ratio 1 : mesure le niveau de service rendu

Ratio 2 et 2 bis : mesure le niveau des recettes des contribuables

Ratio 3 : informe sur les ressources dont dispose la CCPHVA pour financer ses compétences

Ratio 4 : mesure le niveau annuel des dépenses d'équipement

Ratio 5 : mesure le degré d'endettement de la CCPHVA

Ratio 6 : mesure le niveau du principal concours financier de l'Etat pour la CCPHVA

Ratio 7 : coefficient de rigidité qui mesure la part des charges de personnel dans les dépenses

Ratio 8 : marge d'autofinancement courant qui mesure la capacité de la CCPHVA à financer ses dépenses d'investissement après avoir payé ses charges obligatoires

Ratio 9 : mesure le taux d'équipement de la CCPHVA

Ratio 10 : taux d'endettement qui mesure le poids de la dette par rapport aux recettes courantes

## II. L'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement et leur structure

### a) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et leur structure

	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>Evolution</u>	
Dépenses réelles de fonctionnement	13 739 015,39 €	14 300 251,43 €	561 236,04 €	4,1%
Charges à caractère général	5 892 700,01 €	4 791 243,01 €	-1 101 457,00 €	-18,7%
Charge de personnel	3 495 497,15 €	3 689 542,10 €	194 044,95 €	5,6%
Atténuation de produits	2 076 542,00 €	2 436 349,00 €	359 807,00 €	17,3%
Autres Charges de gestion courante	2 094 718,90 €	2 986 125,02 €	891 406,12 €	42,6%
Charges financières	177 374,71 €	272 092,30 €	94 717,59 €	53,4%
Charges spécifiques	2 182,62 €	124 900,00 €	122 717,38 €	5622,5%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé en 2023 de 4.1 %, soit moins que l'inflation établie à 4.9 % en 2023 par l'INSEE. L'année 2023 aura été marquée par une inflation toujours soutenue, la modification des compétences, « Piscine » (bilan -555 407 €) et signalisation horizontale, l'individualisation financière du budget de l'Arche, le déploiement de certains services et la hausse contraintes de certaines dépenses :

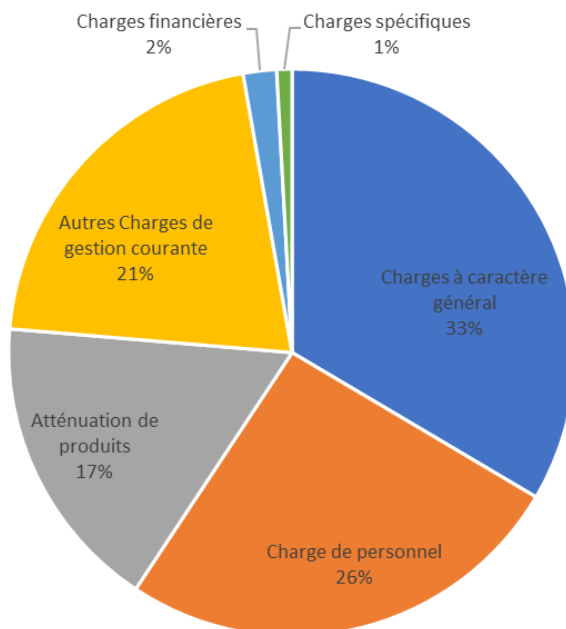
- Régularisation d'écritures passées : +315 768 €
- Prise de compétence « Piscine » : +492 122 €
- Les dépenses énergétiques (hors Piscine) diminuent de - 130 415 € grâce à la gestion dynamique de l'éclairage public et une maîtrise des frais de carburant sur le service Ordures Ménagères.
- La hausse contrainte de certaines dépenses et le déploiement de service :
  - Traitement des ordures ménagères : +148 089 €
  - PO Syndicat Mixte de Traitement des OM : 917 312 € (+72 977 € / +8.6%)
  - Participation aux organismes de regroupement : 449 141 € (+38 093 €)
  - Vélo en libre-service sur le département de la Meurthe et Moselle
  - Reprise en régie directe du multiaccueil d'Audun le Tiche (bilan -106 911 €)

Les budgets de la CCPHVA sont toujours autant impactés par les reversements fiscaux. Ils progressent en 2023 de 359 807 € sous l'effet de l'annulation de la hausse du taux de taxe d'habitation de l'année 2019 (réforme et suppression de la taxe d'habitation) et du reversement de l'acompte de la dotation de filet de sécurité liée à l'inflation perçu fin 2022. **En 2023, c'est 1.9 millions d'euros qui sont reversés à l'Etat soit 13.5% des dépenses réelles de fonctionnement.**

Les charges de personnel ont progressé sous l'effet principal de la mise en régie directe du multiaccueil d'Audun le Tiche, de la prise de compétence piscine, du renforcement du service ressources humaines et la mise en place des mesures Etatiques visant à soutenir le pouvoir d'achat face à l'inflation. A périmètre constant, l'évolution est de 4.6%.

Les frais financiers ont progressé par la contractualisation de 2 emprunts en 2022 sur le budget des ordures ménagères (1 000 000 €) pour le financement de la modernisation du service et la mise en place de la TEOMI, et le budget principal (2 000 000 €) pour le financement de la fibre optique sur les communes de Russange et Audun le Tiche.

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



### b) Evolution des recettes réelles de fonctionnement et leur structure

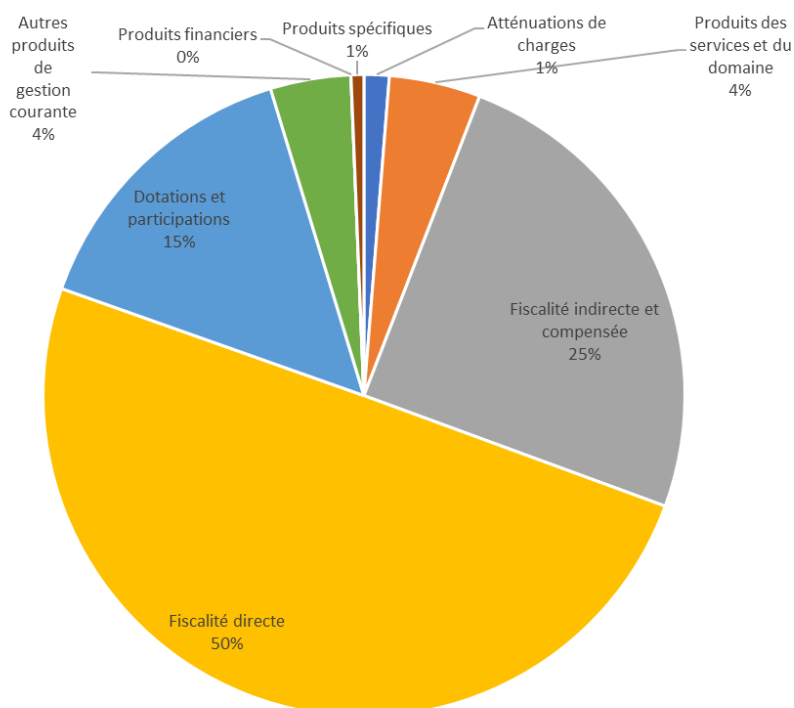
	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>Evolution</u>	
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>14 249 324,18 €</b>	<b>15 662 356,38 €</b>	<b>1 413 032,20 €</b>	<b>9,9%</b>
Atténuations de charges	106 679,62 €	198 405,60 €	91 725,98 €	86,0%
Produits des services et du domaine	1 342 278,99 €	721 470,44 €	-620 808,55 €	-46,3%
Fiscalité indirecte et compensée	3 762 107,00 €	3 871 838,00 €	109 731,00 €	2,9%
Fiscalité directe	5 972 309,00 €	7 802 546,00 €	1 830 237,00 €	30,6%
Dotations et participations	2 394 735,49 €	2 331 129,57 €	-63 605,92 €	-2,7%
Autres produits de gestion courante	650 556,01 €	635 448,19 €	-15 107,82 €	-2,3%
Produits financiers	1 365,00 €	400,00 €	-965,00 €	
Produits spécifiques	19 293,07 €	101 118,58 €	81 825,51 €	424,1%

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 10 % sous l'effet principal des impôts et taxes (+19.9%) et des atténuations de charges (+91 726 €). A contrario, les dotations et participations versées diminuent de -63 606 €.

En 2023, les principaux éléments de variations des recettes sont :

- Hausse de la valorisation forfaitaire des bases (+7.1%)
- Hausse de l'évolution physique des bases (+0.2%)
- Hausse du taux de foncier bâti : + 1 568 245 €
- Hausse limitée des recettes liées à la TEOMI (baisse trop importante de la part fixe) : +5.6% (+218 850 €)
  - Produit part fixe : 3 314 913 €
  - Produit part variable : 779 859 €
- Stagnation des dotations d'intercommunalité et de compensation des groupements
- Diminution du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (hors contribution exceptionnelle 2022) -230 000 €

### Structure des recettes réelles de fonctionnement



### III. La santé financière de la CCPHVA

#### a) L'autofinancement

	2022	2023	Evolution
Epargne de gestion	687 683,50 €	1 634 197,25 €	946 513,75 €
Epargne brute	510 308,79 €	1 362 104,95 €	851 796,16 €
Epargne nette	250 620,02 €	-3 512 445,09 €	-3 763 065,11 €
Epargne nette hors remboursement prêt relais	250 620,02 €	777 554,91 €	526 934,89 €

La capacité d'autofinancement s'est renforcée en 2023 grâce au dynamisme de recettes réelles de fonctionnement et à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, les 3 soldes intermédiaires de gestion étant positifs.

L'épargne de gestion correspond à la capacité de la CCPHVA de dégager des ressources sur sa gestion courante. L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion déduction des frais financiers payés sur la dette intercommunale. Enfin l'épargne nette est égale l'épargne brute moins le remboursement annuel du capital de la dette.

#### b) L'endettement

Evolution de l'encours et de l'annuité de la dette et taux moyen de la dette :

	2022	2023	Evolution
Encours de dette au 31/12/année	19 439 769,20 €	16 065 219,00 €	-3 374 550,20 €
Annuités de la dette hors prêt relais remboursés	437 063,48 €	856 642,34 €	419 578,86 €
Taux moyen de la dette	0,91%	1,69%	85,6%

L'encours de dette est en baisse après le remboursement d'un prêt relais de 4.29 millions d'euros contracté dans le cadre de la construction de l'Arche. L'annuité augmente par la contractualisation des emprunts destinés au déploiement de la fibre optique, la modernisation du services des ordures ménagères et la couverture des autres dépenses d'investissement.

La dette du budget principal est extrêmement sécurisée car toutes les lignes d'emprunt sont classées en 1A de la charte Gissler (charte de bonne conduite de la gestion de dette). A noter que malgré la hausse des taux d'intérêts, le taux moyen de la dette reste bas.

#### c) La solvabilité financière

	2022	2023	Evolution
Taux d'épargne brute	3,6%	8,7%	142,8%
Capacité de désendettement en année	38,1	11,8	322,9%
Marge d'autofinancement courant	98,2%	95,0%	

La capacité de désendettement est le nombre d'année nécessaire à la collectivité pour rembourser toute sa dette. Elle repasse en dessous du seuil d'alerte fixé par l'Etat (12 ans). Le taux d'épargne brute s'améliore et se rapproche du niveau des communautés de communes de même strate (11.5%). La marge d'autofinancement progresse à 95 %.

#### IV. Les dépenses d'équipement et leur financement

##### a) Dépenses d'équipement

Le taux d'équipement de la CCPHVA (31.9%) est supérieur aux groupements de communes de la strate (19.8%). Il traduit le lancement du déploiement de la fibre sur le territoire, la poursuite des engagements pris sur les zones d'intervention de l'EPA Alzette Belval (opération d'intérêt national), le soutien à la rénovation des bâtiments et à la mobilité douce, la modernisation des équipements de la CCPHVA (piscine, ordures ménagères).

##### Liste des principales opérations et leurs crédits 2023

Déploiement fibre optique	2 135 605 €
Renouvellement matériels roulants (ordures ménagères)	174 409 €
Participation opération d'intérêt national	126 980 €
Bacs ordures ménagères et points d'apport volontaire	75 017 €
Equipement ZAC Micheville 1	60 000 €
Extension et rénovation Eclairage Public	56 175 €
Aide réhabilitation logement	42 575 €
Modernisation Piscine	23 836 €
Fonds de concours Maison de Santé	20 000 €
Fonds de résistance crise sanitaire solde	13 106 €
Aide acquisition vélo électrique	5 135 €

##### b) Financement de l'investissement

<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	
Dépenses d'équipement	3 238 079,73 €	1 311 010,21 €	
Subventions d'équipement versées	196 469,05 €	2 343 400,34 €	
Autres immobilisations	13 286,96 €	11 989,42 €	
	3 447 835,74 €	3 666 399,97 €	
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Part</b>
FCTVA, TVA et affectation	2 679 969,96 €	1 023 712,28 €	28%
Subvention reçues	2 565 857,83 €	1 379 598,84 €	38%
Emprunts	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	41%

Le financement des dépenses d'équipement est supérieur aux dépenses et viendra financer le solde des dépenses de la fibre sur l'exercice 2024. Les ressources propres financent 66% des dépenses d'équipement de la CCPHVA.